

« La pierre sèche, pratique durable pour nos territoires »

Depuis 1998, différents programmes de recherches ont associés le Laboratoire Géo-matériaux de Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat de Lyon (ENTPE) à des artisans du Vaucluse, du Gard et de Lozère. Ils apportent désormais les preuves scientifiques de l'intérêt de restaurer et de faire ce choix technique pour les murs de soutènement : routes, chemins, terrasses de cultures, jardins... Cette technique ancestrale a donc été réactivée, ses performances améliorées, et elle s'avère innovante et porteuse de sens pour motiver de nouvelles vocations. Par ailleurs, la pierre sèche correspond à de nouveaux enjeux et de nouvelles pratiques qui répondent aux préoccupations du Grenelle de l'environnement.

Pour bâtir ces murs, et pouvoir être professionnellement assuré pour cela, ces artisans ont mutualisé leur savoir et largement contribué à la rédaction du **Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche** première référence technique nationale qui permet enfin aux responsables de territoires de commander, aux architectes et aux ingénieurs de prescrire, et aux entreprises de réaliser ces maçonneries de pierres tout venant et sans liant.

Le **16 octobre 2008** à partir de 14H00 à l'ENTPE de Lyon, aura lieu une manifestation de promotion. Nous présenterons ce Guide et proposerons également la signature du *Manifeste pour l'usage des maçonneries en pierre sèche, ci après*.

Veillez trouver ci-joint le pré-programme de notre manifestation.

Communiqué de presse

juin 2008

Pré- PROGRAMME du 16 octobre 2008

« La pierre sèche, pratique durable pour nos territoires »

horaire

Accueil des participants		14H00
Le directeur du Laboratoire géomatériaux (LGM) ENTPE de Lyon	Le LGM et les matériaux écologiques	14H20
Claire CORNU , agent de développement économique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse	Du patrimoine pittoresque à la reconnaissance de ces maçonneries comme valeur environnementale pour un développement durable de nos territoires	14H30
Fabienne BERNARD , chargé de mission Aménagements au Parc National de la Vanoise	Pourquoi conduire une politique pierre sèche au sein d'un territoire ? état des enjeux et actions pour la Vanoise.	14H40
Marc DOMBRE , Président de "Artisans, Bâtitseurs en Pierre Sèche" (ABPS), des Cévennes & Paul ARNAULT , Président de "Murailleurs de Provence", de Vaucluse & Maurice ROUSTAN , Président de la « Confrérie des Bâtitseurs en Pierre Sèche », du Gard	Pourquoi s'être regroupé ? Pourquoi une Charte ? Pourquoi dialoguer avec les scientifiques ? Quel marché s'ouvre aujourd'hui pour les professionnels ? Quels systèmes d'évaluation et de formation à mettre en place ? Comment adapter le problème de l'approvisionnement en pierres à l'évolution du marché ?	14H50
Jean-Claude MOREL , Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat de Lyon (ENTPE), enseignant-chercheur au Laboratoire Géomatériaux	Du cahier des clause techniques particulières (CCTP) à la campagne de murs expérimentaux puis à l'Analyse des systèmes constructifs non industrialisables : quels avantages techniques sur d'autres maçonneries ?	15H20
Didier LECUYER , chargé de mission au Parc National des Cévennes	TERRISC programme scientifique européen « terrasses et risques naturels »	15H30
Eric VINCENS , Ecole Centrale de Lyon (ECL), enseignant-chercheur au Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes,	Pourquoi, aujourd'hui, choisir la pierre sèche ? Etude comparative d'un mur béton et d'un mur pierre sèche.	15H40
Yves BELMONT , DRAC Rhône Alpes, Conseiller pour l'architecture	Patrimoine vernaculaire, paysages et jardins : la pierre sèche un patrimoine à transmettre aux générations futures	15H50
Un représentant CAPEB	Pourquoi un Guide de bonnes pratiques ?	16H00
	Parole à la salle, questions diverses	16H10
	Signatures officielles de Chartes liées au Guide	17H00

A toutes fins utiles, vous trouverez sur www.cm-avignon.fr, rubrique « les dossiers », puis « la pierre sèche » :

- 1- le résumé de cette mission collective pierre sèche,
- 2- l'annuaire national en cours des praticiens de la pierre sèche et les associations de professionnels existantes à l'échelle internationale,
- 3- des informations diverses sur la pierre sèche, bibliographie, études, colloques, programmes européens....
- 4- le lien international avec REPS (réseau européen de la pierre sèche).

Egalement, en page d'accueil, rubrique « actualité » : le guide pierre sèche et le livre pierre sèche.

Manifeste pour l'usage des maçonneries en pierre sèche

Pour le bien fondé d'une technique

Pour répondre à ses besoins, l'homme a façonné son territoire. Il a bâti des promontoires pour percher ses villages et implanter sa ferme, il a épierré les champs pour pouvoir les travailler réemployant les pierres pour niveler les collines, produire des banquettes cultivables, clôturer ses parcelles, les protéger et canaliser aussi bien les eaux que les troupeaux. Aujourd'hui, par méconnaissance de leurs valeurs, soit ces espaces sont délaissés, soit ils sont radicalement transformés, soit ils subissent le recours systématique aux matériaux et aux techniques industrielles. En effet, la pierre sèche est reléguée et cette technique de construction reste ignorée. Une poignée de militants (artisans, responsables de chantiers d'insertion, ingénieurs, agents de développement local, institutions professionnelles, associations de sauvegarde du patrimoine...) a mutualisé passions, compétences, énergies et prouvé combien cette technique s'avère fiable et innovante pour les générations futures.

Pour un paysage

Aujourd'hui, il suffit que ces paysages de pierre sèche soient cultivés et bien entretenus à l'année pour qu'ils expriment l'image de la qualité totale : celle du pays, celle des hommes, celle des productions. C'est pourquoi, progressivement, l'agriculture tend à utiliser leur image pour attirer le consommateur friand de produits sains et authentiques faisant appel à la main de l'homme. Hélas, cette récupération se contente, encore trop souvent, d'ouvrages de décor. Au-delà de la perte irrémédiable d'un paysage identitaire, partout où la suppression des terrasses s'est opérée au profit de talus, où le concassage des maillages lithiques (enclos dont la fonction est similaire aux haies champêtres) a été systématisé, ces transformations menacent la biodiversité. Partout où les catastrophes naturelles ont sévi, l'analyse des dégâts a diagnostiqué l'abandon de ce système constructif et mis à jour notre faiblesse, face à l'intelligence des anciens qui savaient inventer des aménagements pour lutter contre l'érosion des sols et optimiser la gestion de l'eau.

Ce paysage est un patrimoine. C'est bien parce qu'aujourd'hui nous prenons conscience de la fragilité de notre terre que nous sommes interpellés par ces maçonneries à pierre sèche.

Pour un développement durable

Les atouts des maçonneries à pierre sèche sont de plus en plus plébiscités:

- pour l'agriculture, car les parcelles des terrasses souvent bien exposées permettent des cultures de haute valeur ajoutée comme la vigne, les plantes médicinales, l'olivier;
- pour offrir la possibilité à de jeunes agriculteurs de créer une exploitation sur des terres ayant encore un coût foncier raisonnable;
- pour la maîtrise de l'eau en cassant son flux lors des violentes précipitations, ralentissant ainsi son écoulement tout en la laissant passer;
- pour le maintien de la biodiversité. Ces murs, en effet, offrent des abris précieux à de nombreux animaux et des supports à une flore de rocaïlle.

La pierre sèche est un matériau naturel nécessitant peu d'énergie (autre que manuelle) pour bâtir des murs. Ce paysage constitue donc un atout précieux pour la mise en oeuvre d'une politique de développement durable. Dans ce but il convient de:

1. **Favoriser** la biodiversité et **sauver** un patrimoine paysager:
 - a. De cabanes et de terrasses agricoles,
 - b. de clôtures, d'enclos,
 - c. de murs de soutènement de cultures, de routes et de chemins,
2. **Retrouver** un système de maçonneries drainantes ingénieuses pour:
 - a. guider le ruissellement,
 - b. maîtriser l'érosion des sols,
 - c. gérer l'eau en zones arides,
 - d. lutter contre les inondations.
3. **Réhabiliter** les agriculteurs qui préserveront au mieux la nature par une agriculture à taille humaine et entretiendront l'harmonie de ces paysages,
4. **Viser** un tourisme de pleine nature, ethnoculturel, qui se développera en respect des paysages et des hommes qui le gèrent,

5. **Valoriser** un patrimoine immatériel : le savoir-faire de « murailles ».
6. **Créer une filière nationale pierre sèche** : relier les hommes, les savoirs et les savoir-faire afin de, non seulement mutualiser les énergies et les compétences pour prouver que cette technique, au-delà du geste ancestral et du pittoresque, est fiable, pertinente, innovante, mais encore tisser un réseau décidé à partager les expériences et à se répartir les tâches pour faire progresser plus vite et mieux la reconnaissance de la pierre sèche comme valeur économique, environnementale, agricole et paysagère.
7. **Préparer les professionnels à un autre regard sur leur paysage** : Ces dernières décennies nous ont fait découvrir les limites et les aberrations de l'utilisation non raisonnée de techniques nouvelles trop souvent incompatibles avec les exigences d'écoconstruction. Ces maçonneries de pierre sèche sont totalement dans la mouvance de ces préoccupations. Dès lors, il ne s'agit plus simplement de bâtir des murs mais de valoriser un paysage en respectant l'environnement. L'apprentissage de la technique de maçonnerie en pierre sèche et la qualification du savoir-faire de murailles sont une nécessité pour passer d'un paysage de décor à un paysage vrai et écologiquement satisfaisant. Cette forte valeur ajoutée éveille indéniablement des vocations parmi les jeunes qui se sentent concernés par cette « cause » à la fois environnementale et patrimoniale.

Conclusion

Les atouts de ces maçonneries en pierre sèche sont ses valeurs indispensables à la qualité de nos productions agricoles, à la qualité de notre cadre de vie, et conformes à la Charte de l'environnement du 1^{er} mars 2005 qui élève au rang des principes fondamentaux de la République le droit à un environnement équilibré et favorable à une écologie humaniste qui n'oppose pas l'homme à la nature.

C'est pourquoi ce Manifeste se décline en 3 Chartes d'engagements :

- 1- des collectivités,
- 2- des concepteurs,
- 3- des professionnels.

1 - Charte nationale des territoires façonnés par la pierre sèche

La présente Charte revêt une démarche globale de développement durable.

La collectivité signataire de cette Charte s'engage à :

1. **soutenir** une démarche de sensibilisation imprégnée du bien-fondé du maintien de ces paysages, de cette technique de maçonnerie et de ce type d'ouvrage,
2. **inventorier** son patrimoine en pierre sèche, **assurer** la préservation et la promotion de leurs paysages et des ouvrages en pierre sèche essentiels à la gestion de l'eau et des sols, **garantir** la promotion de ces pratiques artisanales et agricoles,
3. **inscrire** le plus représentatif et/ou celui dont l'utilité pour la biodiversité ou l'environnement est avérée, sur ses documents d'urbanisme comme des ouvrages d'intérêt général à préserver,
4. **lutter** contre le vandalisme de ce patrimoine et le pillage de pierre,
5. **lutter** contre l'enfouissement des pierres au cours de chantiers, en rendant obligatoire la récupération de tout matériaux pierre en vue de leur réutilisation pour la restauration ou la construction d'ouvrages en pierre sèche,
6. **échanger** sur les pratiques de gestion et sur la politique de protection de ses paysages et de ses ouvrages avec les autres territoires signataires de cette Charte,
7. **former** leur personnel d'entretien de l'espace à la technique pierre sèche,
8. **confier** leur chantier aux seuls, entreprises et/ou associations et/ou personnel d'entretien de l'espace, signataires de la **Charte nationale des murailleurs**,
9. **faire appliquer** les règles de l'art conformes au **Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche**, guide piloté par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) en coopération avec :
 - les associations de murailleurs : « Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche » (ABPS), « Murailleurs de Provence » et « Confrérie des bâtisseurs en pierre sèche »,
 - l'Ecole nationale des travaux publics de l'état (ENTPE) de Lyon et le Service d'études et de travaux des routes et autoroutes (SETRA) à Bagneux.

Après avoir lu les attendus de la présente Charte, la collectivité déclare y adhérer sans réserve.

Communiqué de presse

juin 2008

2- Charte nationale des concepteurs prescripteurs d'ouvrages en pierre sèche

La présente Charte revêt une démarche globale de développement durable.

Le signataire de cette Charte s'engage à :

1. **apporter** les solutions techniques permettant d'assurer la stabilité des terrains et leur drainage ainsi que la réintégration des terrasses et des ouvrages en pierre sèche essentiels au paysage et à la gestion de l'eau,
2. **produire** une offre recouvrant une prestation, un produit, un service et une démarche commerciale imprégnée du bien-fondé de cette technique de maçonnerie et de ce type d'ouvrage,
3. **assurer** la fourniture en pierre au plus près du chantier sans jamais se servir sur les ouvrages en pierre sèche existant quant bien même ils sembleraient abandonnés,
4. **faire cesser** l'enfouissement des pierres au cours de chantiers, en incitant à la récupération de tous matériaux pierre en vue de leur réutilisation pour la restauration ou la construction d'ouvrages en pierre sèche,
5. **confier** leur chantier aux seuls, entreprises et/ou associations et/ou personnel d'entretien de l'espace, signataires de la **Charte nationale des muraillers**,
6. **appliquer** les règles de l'art conformes au **Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche**, guide piloté par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) en coopération avec :
 - les associations de muraillers : « Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche » (ABPS), « Muraillers de Provence » et « Confrérie des bâtisseurs en pierre sèche »,
 - l'Ecole nationale des travaux publics de l'état (ENTPE) de Lyon et le Service d'études et de travaux des routes et autoroutes (SETRA) à Bagnaux,

Après avoir lu les attendus de la présente Charte, le signataire déclare y adhérer sans réserve.

3- Charte nationale des muraillers

La présente Charte revêt une démarche globale de développement durable.

L'adhésion à la présente Charte constitue un acte individuel. Il s'apparente à la fois à une démarche commerciale et philosophique qui n'exige ou n'exclue aucune appartenance syndicale ou associative.

Le murailler signataire s'engage à :

1. **apporter** les solutions techniques permettant d'assurer la stabilité des terrains et leur drainage ainsi que la réintégration des terrasses et des ouvrages en pierre sèche essentiels au paysage et à la gestion de l'eau,
2. **produire** une offre recouvrant une prestation, un produit, un service et une démarche commerciale imprégnée du bien-fondé de cette technique de maçonnerie et de ce type d'ouvrage,
3. **assurer** sa fourniture en pierre au plus près du chantier sans jamais se servir sur les ouvrages en pierre sèche existant quant bien même ils sembleraient abandonnés,
4. **appliquer** les règles de l'art conformes au **Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche**, guide piloté par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) en coopération avec :
 - les associations de muraillers : « Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche » (ABPS), « Muraillers de Provence » et « Confrérie des bâtisseurs en pierre sèche »,
 - l'Ecole nationale des travaux publics de l'état (ENTPE) de Lyon et le Service d'études et de travaux des routes et autoroutes (SETRA) à Bagnaux.

Après avoir lu les attendus de la présente Charte, je déclare y adhérer sans réserve :